



Groupe de travail de la Formation Spécialisée du CSA Forêt Agriculture 25 février 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 26 février 2025

L'UNSA était représentée par Fabienne Durand, Jacques Delcey et Sophie Janot.

L'objet du rendez-vous est la poursuite des échanges sur les **parcours qualifiants** des agents au sein du ministère exerçant en service d'économie agricole, déjà engagés le 3 décembre 2024, dans cette même formation, à partir du parcours qualifiant des contrôleurs de la Direction Générale de l'Alimentation.

Ont été transmis préalablement à la réunion la fiche RIME (Répertoire Interministériel des Métiers de l'État) FP2SAD02 Gestionnaire d'aides agricoles directes et conjoncturelles ainsi qu'un tableur détaillant le projet de parcours qualifiant pour ce métier et reprenant les éléments échangés lors des évaluations annuelles d'entretien dont le recensement des besoins de formation.

La DGPE insiste bien sur la formation, le tutorat et la supervision par un N+1. Elle précise toutefois qu'un parcours qualifiant ne doit pas dépasser la durée d'une année. Pour les gestionnaires de SEA, le parcours sera davantage un parcours de formation qu'un parcours qualifiant.

L'UNSA demande que les populations des gestionnaires d'aides au sein des Services de l'Économie Agricole (SEA) soient globalement définies par le service des ressources humaines. En effet, le public concerné est varié ; il peut être le vacataire débutant recruté pour instruire la PAC (Politique Agricole Commune) ou bien le gestionnaire titulaire chevronné qui encadre les vacataires, les recrute et les forme en boucle.

L'UNSA demande également que cette connaissance serve à favoriser la requalification des agents titulaires de catégorie C en B.

En ce qui concerne les contractuels, l'administration répond que leur CDI-sation sera suivie via l'entretien professionnel au vu de leurs compétences et des moyens budgétaires.

L'UNSA explique qu'il pourrait être intéressant qu'un agent cherchant à bonifier son parcours passe dans un service d'économie agricole. Bénéficier de ce parcours de formation est une manière de rendre plus attractif un poste de gestionnaire en SEA.

L'administration accède à la demande de l'UNSA d'ajouter une formation management à ce parcours afin que les gestionnaires qui recrutent et encadrent les vacataires puissent être formés.



Elle est consciente qu'à chaque nouvelle programmation PAC, les outils informatiques et les textes réglementaires changent. Les modules de formations devront donc évoluer en conséquence, ce qui nécessitera de réviser périodiquement le parcours de formation.

Points de vigilance UNSA hors sujet du jour :

- Dans les départements où la **Coordination Rurale** a pris la chambre d'agriculture, faire attention à ce que les relations avec les services de la DDT(M) ne se dégradent pas.
- **Difficultés de fonctionnement des Secrétariats Généraux Communs Départementaux** dans le recrutement des vacataires et le paiement des salaires avec des retards pour établir les contrats et le paiement des salaires.

Suite aux différents échanges constructifs, cette formation spécialisée sur les parcours qualifiants sera poursuivie pour les forestiers ainsi que les services statistiques.